

Questions orales

M. Beattie (Hamilton Mountain): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement au sujet des interventions de députés. Il ne s'agit pas de moi. Deux députés d'en face ont posé aujourd'hui des questions dont l'une sur les allocations familiales et l'autre sur les barèmes des avions nolisés qui sont autant de questions soulevées hier. Soit ces députés étaient absents, soit ils ne lisent pas le hansard.

M. l'Orateur: A l'ordre. On n'a jamais dit que les ministériels n'avaient pas le droit de poser des questions et, tant que je serai ici, j'ai bien l'intention de les y autoriser.

Des voix: Bravo!

M. Hales: Je soulève la question de privilège, monsieur l'Orateur, au sujet de la réponse à la question écrite n° 794, que j'ai reçue aujourd'hui. A la sous-question 5, je demandais:

Le contrat a-t-il été adjugé à l'entreprise qui présentait la meilleure offre et, dans l'affirmative, a) pour quel montant et b) à qui?

C'est l'affaire du ministère des Transports. On a répondu que le contrat avait été adjugé à l'entreprise qui avait fait la meilleure offre. Très bien. On nomme le soumissionnaire en question; quant au montant, on répond que c'est un renseignement confidentiel. Il est de règle depuis longtemps à la Chambre de dévoiler à un député qui en fait la demande le nom d'un soumissionnaire et le montant de la soumission. Je demande au ministre de veiller à me faire parvenir ce renseignement, et je ne veux plus me faire dire que seul le soumissionnaire peut divulguer le montant de la soumission.

M. Danforth: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège. Je prie la Chambre de m'excuser de retarder la marche normale des travaux. J'aimerais vous signaler, monsieur l'Orateur, ainsi qu'à tous les députés, que nous avons le bonheur d'accueillir dans nos tribunes aujourd'hui, pour la première fois de notre histoire, je crois, le Conseil horticole du Canada au grand complet. Cet organisme représente depuis longtemps les fructiculteurs, les maraîchers et les horticulteurs du pays.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Le député de Brome-Missisquoi a la parole.

M. Heward Grafftey (Brome-Missisquoi): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au secrétaire d'État aux Affaires extérieures.

Des voix: Oh! oh!

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député m'excusera, mais la période des questions est terminée. Le député de Burnaby-Richmond-Delta.

• (1530)

M. Reynolds: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. La question que j'ai posée s'adressait au très honorable premier ministre ou au ministre de la Justice.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Si le député veut poser une question, je signalerai qu'il y a à peu près dix

[M. Baldwin.]

minutes que la période des questions est terminée. Nous ne pouvons y revenir qu'avec le consentement unanime de la Chambre.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Je n'ai absolument aucune objection, si les députés veulent y revenir. Le député invoque le Règlement.

M. Reynolds: Le rappel au Règlement est motivé parce que c'est au premier ministre ou au ministre de la Justice que j'ai demandé si l'on avait reçu une dépêche ou un mémoire. Le ministre de la Justice seul a répondu. Je ne voudrais pas que la presse en déduise que le premier ministre a dit ne pas avoir reçu de dépêche. Le ministre de la Justice pourrait peut-être tirer la question au clair, puisque le premier ministre a quitté la Chambre.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Ce n'est pas un rappel au Règlement. Le ministre de la justice invoque le Règlement.

M. Lang: Monsieur l'Orateur, je suis heureux de dire au député que le premier ministre a fait savoir que sa réponse était pareille à la mienne. Je dirai aussi que si le député veut savoir quand nous avons reçu une dépêche, il ferait bien de nous prévenir à l'avance.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Il ne s'agit pas d'un rappel au Règlement, mais d'une réponse à une question supplémentaire. Il semblerait que la question ait été éclaircie à la satisfaction du député. Passons à l'ordre du jour.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LE BUDGET

L'EXPOSÉ FINANCIER DU MINISTRE DES FINANCES

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 27 février, de la motion de l'honorable John N. Turner (ministre des Finances): Que la Chambre approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

[Français]

M. Yves Demers (Duvernay): Monsieur le président, ayant dû interrompre mon discours hier soir, je voudrais faire remarquer qu'une autre cause de l'inflation, c'est que les conventions collectives accordent, depuis dix ans, des relèvements d'environ 5 p. 100 par année aux employés canadiens. On accorde à un secteur de l'économie des relèvements de 5 p. 100, et l'année suivante, en vertu de nouvelles conventions collectives, on doit accorder de nouveaux relèvements aux autres secteurs, afin d'assurer une certaine uniformité des échelles de salaires, et la roue continue ainsi à tourner. En définitive, tout le monde gagne davantage, mais personne ne dispose d'un pouvoir d'achat plus élevé.